

**BUREAU DU VENDREDI 9 NOVEMBRE 2012**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**



Le vendredi 9 novembre 2012 à 8 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14 rue Saint-Benoît, Paris 6<sup>ème</sup>, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de sept, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 2 novembre 2012.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. SANTINI, Président, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux,  
M. DELL'AGNOLA, vice-président, délégué titulaire de Thiais,  
M. MAHEAS, vice-président, délégué titulaire de Neuilly-sur-Marne,  
M. MARSEILLE, vice-président, délégué titulaire de Meudon,  
M. PERNOT, vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,  
M. POPELIN, vice-président, délégué titulaire de Livry-Gargan,  
M. STREHAIANO, vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency,

**ABSENTS-EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

M. CAMBON, vice-président, délégué titulaire de Saint-Maurice, à M. DELL'AGNOLA, vice-président, délégué titulaire de Thiais,  
M. DAVISSE, vice-président, délégué titulaire de Choisy-le-Roi, à M. MAHEAS, vice-président, délégué titulaire de Neuilly-sur-Marne,  
M. HOCQUARD, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, à M. SANTINI, Président, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux,  
M. SIFFREDI, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre, à M. MARSEILLE, vice-président, délégué titulaire de Meudon,

**ABSENTS-EXCUSES N'AYANT PAS DONNE POUVOIR :**

M. POUX, vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Le Bureau :**

- a désigné Monsieur Jacques MAHEAS, vice-président, délégué titulaire de Neuilly-sur-Marne, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



## Sur les affaires à délibérer :

### ✓ Programme

- **a approuvé** le programme concernant la réhabilitation des réservoirs R1 et R2 de Montigny-lès-Cormeilles, pour un montant de 1,3 M€ H.T. (valeur novembre 2012) ; **a autorisé** la dévolution de la maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un marché subséquent issu de l'accord-cadre n° 2009/43 de maîtrise d'œuvre, lot n° 2 «ouvrages», notifié le 30 novembre 2009 au groupement BPR France (mandataire)/SAFEGE/EGIS EAU/Monique LABBE, et ainsi que le lancement de consultations dans le cadre de marchés à procédure adaptée, ou le recours à des marchés à bons de commande en cours ou à venir pour des prestations d'études et de services (contrôle technique, coordination sécurité et protection de la santé, géotechnique et autres études complémentaires), ainsi que la signature des bons de commande correspondants ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et **autorisé** la signature de la convention correspondante,

### ✓ Avant-projets

- **a approuvé** la réévaluation du programme concernant la construction d'un espace d'accueil et de requalification de l'entrée de l'usine de Méry-sur-Oise, pour un montant total de 2,15 M€ H.T. (valeur novembre 2012), ainsi que l'avant-projet pour un montant de travaux de 1,875 M€ H.T. (valeur novembre 2012) ; **a autorisé** le lancement d'une procédure adaptée restreinte, à lot unique, accompagnée d'une phase de négociation, pour la passation d'un marché de travaux pour un montant prévisionnel de 1,85 M€ H.T. (valeur novembre 2012), et la signature du marché correspondant, des bons de commande correspondants, ainsi que tous actes et documents afférents,

- **a approuvé** l'avant-projet relatif au renouvellement des biefs 66 et 71 de la canalisation de DN 800 mm « Bondy – Saint-Denis » au Bourget, pour un montant prévisionnel des travaux estimé à 1 909 820 € H.T. (valeur novembre 2012), y compris 11,5 % environ de prestations hors forfait ; **a autorisé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en marché global pour le marché de terrassement, de fourniture et de pose en tranchée ouverte et par tubage de la nouvelle conduite de DN 600 mm, et la signature de bons de commande sur marchés à bons de commande de travaux de terrassement, de génie civil le cas échéant et de second œuvre, de fourniture de robinets à papillons à brides de DN 300 à 2 000 mm, de prestations de contrôle de compactage et d'inspections télévisuelles et de prestations de contrôle sanitaire, et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier ; **a sollicité** une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et autorisé la signature de la convention correspondante,

### ✓ Conventions avec les tiers

- dans le cadre du prolongement de la ligne 14 du métro jusqu'à la Mairie de Saint-Ouen, **a approuvé** la convention bipartite entre l'aménageur (RATP) et le SEDIF, réglant les modalités de planification financières et administratives relatives à la déviation d'une canalisation de transport de DN 1 000 mm de diamètre actuellement située boulevard Victor Hugo à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis), pour un coût de 1,72 M€ pris en charge par l'aménageur (RATP) ; **a autorisé** la signature de ladite convention ainsi que de tous actes et documents afférents,

- **a approuvé** la passation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial (n° 21901200002) avec Voies Navigables de France, au titre des rejets et prises d'eau de ses ouvrages hydrauliques, situés à Noisy-le-Grand/Neuilly-sur-Marne, Choisy-le-Roi, Méry-sur-Oise et Joinville-le-Pont, passée pour une durée de 10 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2022, en contrepartie du versement par le délégataire du SEDIF d'une redevance annuelle fixée à 3 444 626,61 €, et **autorisé** la signature de tout document s'y rapportant,

- afin d'entériner le changement de délégataire du SEDIF dans le cadre de la convention d'occupation précaire passé entre la Compagnie Générale des Eaux et la Commune de Bagneux, pour l'installation d'un ouvrage de contrôle de la qualité de l'eau et la réévaluation du montant de la redevance annuelle à 100€, **a approuvé** la convention autorisant cette occupation, et **autorisé** sa signature,

- **a décidé** l'acquisition à titre gratuit de servitudes de passage pour la pose de canalisations d'eau potable sur les parcelles cadastrées section G n° 169, située voie nouvelle tenant 77-79 rue Jean-Roger Thorelle à Bourg-la-Reine, appartenant à Société NACARAT, section V n° 159, 160, 161 et 200, situées voies privées non dénommées de la Résidence Normandie rue Dolores Ibarruri et rue de

Normandie à Bobigny appartenant à la SA Immobilière 3F et section AV n° 1075, 1076, 1073, 1059 et 1057, situées voies non dénommées tenant rue Van Gogh à Herblay appartenant à la Société FONCIER CONSEIL ; **a autorisé** la signature des actes authentiques à intervenir, ainsi que de tout document se rapportant à ces opérations, étant précisé que les frais d'établissement des actes authentiques de servitudes sont respectivement à la charge des propriétaires.

---

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces délibérations, adoptées, par ailleurs, à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

**Pour affichage, le**